

Conférence de presse



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Liberté · Égalité · RÉPUBLIQUE FR

> MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



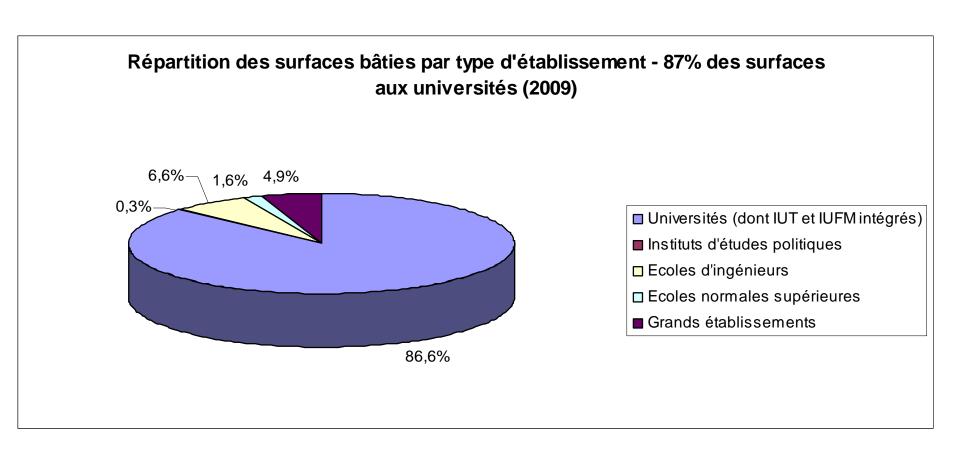
#### Le patrimoine immobilier L'Etat largement propriétaire

- → 18 600 000 m² de bâti répartis sur plus de 6350 bâtiments :
  - **₹15 200 000 m² appartiennent à l'Etat**;
  - **₹**450 000 m² appartiennent aux établissements
  - ₱2 950 000 m² appartiennent pour l'essentiel aux collectivités territoriales.
- Foncier non bâti : 5 945 hectares





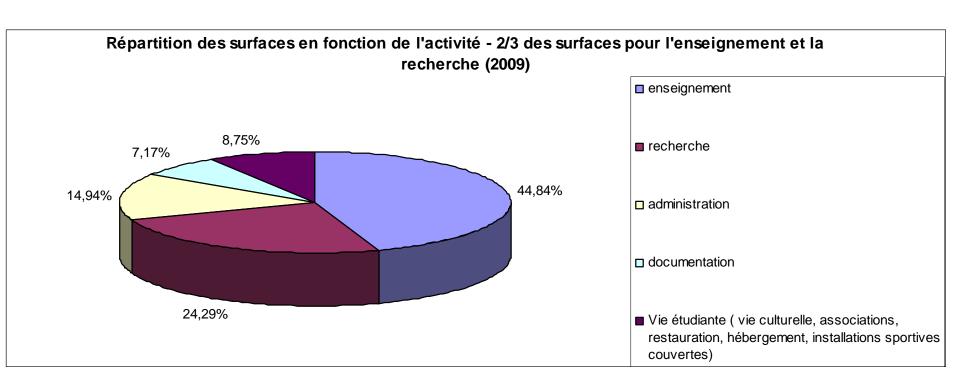
### Le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur





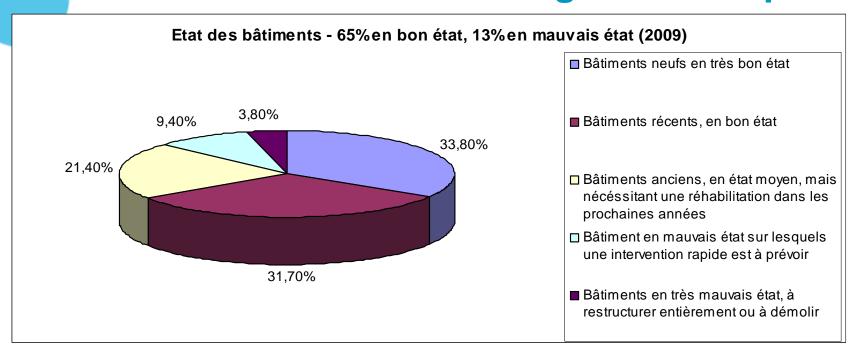


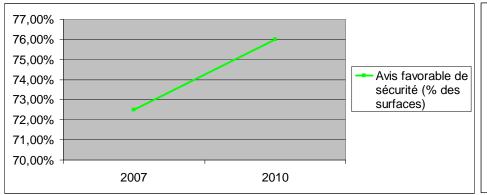
# Le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur

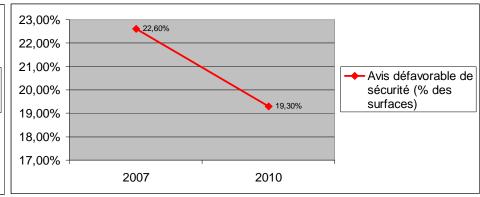




### Le patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur







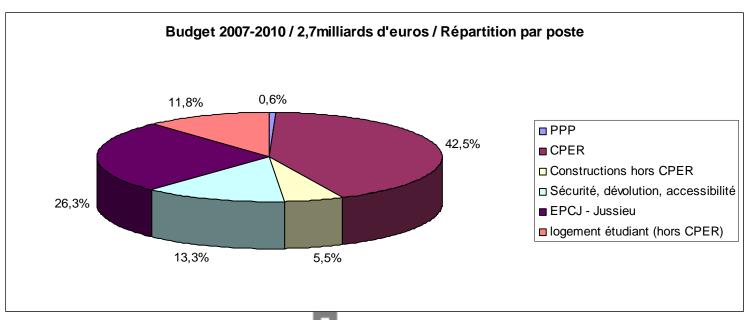




# Les moyens de l'Etat en faveur de l'immobilier universitaire

#### des moyens inédits depuis 2007:

- 2,7 Md€ d'investissements immobiliers sur 2007-2010 (hors Opération Campus)
- A mi-parcours, 50% du CPER 2007-2013 engagé, plus de 500 chantiers ont été lancés ou achevés depuis 2007.







### Les enjeux de la dévolution

#### Avant la dévolution :

- Une université qui a besoin de faire des travaux important doit demander à l'Etat son accord sur le principe et pour le financement, pour chaque chantier
- Elle ne décide pas seule de la priorité des chantiers, qui est décidée avec l'Etat et les collectivités locales
- ✔ Elle n'a pas de visibilité sur le calendrier du financement et de l'exécution des opérations
- Une université ne peut acheter, ni un bâtiment, ni un terrain sans avoir l'accord et le financement de l'Etat
- Lorsqu'un bien qu'elle utilise appartenant à l'Etat est vendu, l'université n'est pas certaine de bénéficier du produit de la cession, ni du montant intégral de la vente
- Résultat : une mauvaise utilisation des implantations immobilières, et un manque de cohérence avec le projet scientifique et pédagogique de l'établissement





### Les enjeux de la dévolution

#### Après la dévolution :

- **d'université peut lancer librement et financer elle-même tous ses travaux**
- L'université connait plusieurs années à l'avance les moyens récurrents dont elle dispose et peut planifier ses projets sur le long terme
- ✔ L'université peut acheter ou vendre des immeubles ou des terrains et garde 100 % des produits de cession en cas de vente
- ✔ Elle peut adapter son parc immobilier à son activité
- **✔ Elle peut adopter une gestion immobilière durable** en prenant en compte les coûts de maintenance ultérieurs.





### Les enjeux de la dévolution

- **→** La dévolution, complément naturel de l'autonomie:
  - ✔Après le transfert de la masse salariale et le budget global, le transfert du patrimoine constitue une nouvelle étape de l'autonomie
  - ✔Une opportunité à saisir, et non une obligation, pour construire un projet stratégique pour la formation, la recherche, et la vie étudiante
- La dévolution, un outil pour améliorer la gestion du patrimoine
  - Un outil pour mieux gérer, réhabiliter, construire et valoriser le parc immobilier des universités
  - La possibilité d'élaborer une stratégie immobilière à l'échelle d'un site universitaire.



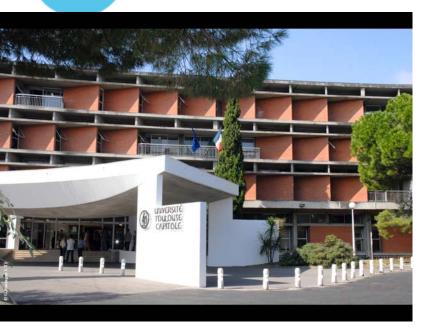


# Une variété de situations patrimoniales

PAYS	PROPRIETAIRE DES BATIMENTS UNIVERSITAIRES
Finlande	Universités
Royaume-Uni	Universités
Espagne	Universités
Irlande	Universités
Etats-Unis	Universités
Danemark	Agence de l'Etat unique
Suède	Agence de l'Etat unique
Suisse	Etat
Allemagne	Länder (Régions)
Italie	Etat
Slovénie	Etat



# Quelques exemples de sites concernés



Toulouse 1







Clermont 1

# Quelques exemples de sites concernés



Marne-la-Vallée



Cergy Pontoise

Avignon





# Quelques exemples de sites concernés



Paris 2



Corte







# Etat d'avancement des universités candidates

- → 28 mai 2009: mise en place d'un groupe d'expérimentation avec neuf universités candidates (Clermont 1, Poitiers, Toulouse 1, Corte, Paris 6, Paris 2, Marne-la-Vallée, Cergy, Avignon).
- Julia de 1 de 1 de 18 de
  - ✔ Elaboration de la stratégie immobilière : l'université doit se projeter dans une politique immobilière durable et cohérente avec son projet d'établissement et avec l'ensemble du site universitaire
  - ♣ Pilotage de la gestion immobilière : l'université doit disposer d'une équipe en charge de l'immobilier et des outils de gestion
  - Clarification du périmètre et de la valeur du patrimoine à transférer : des situations très différentes sur le plan de la propriété (Etat, Collectivités territoriales, bien propres,...)
  - Détermination des besoins de mise en sécurité préalable : 213,5 M€ sont prévus pour la rénovation des universités candidates sur la période 2007-2013, dont 50 M€ ont été investis depuis deux ans pour la mise en sécurité. Il faut ajouter l'opération de réhabilitation du campus de Jussieu, et l'opération campus.





### Etat d'avancement des universités candidates

#### **3** universités sont très avancées :

- Clermont 1 : schéma directeur immobilier adopté, études avancées sur les projets immobiliers
- Poitiers: schéma directeur immobilier adopté, projet d'optimisation importante du patrimoine immobilier
- → Toulouse 1 : le schéma directeur sera adopté d'ici la fin de l'année

#### **?** 2 universités dans un cas particulier :

- ✔ Corte : modification législative nécessaire en vue de la dévolution
- Paris 6 : schéma directeur immobilier voté par le conseil d'administration en juillet 2010, et dévolution prévue en 2014 à l'issue des travaux sur le « gril ».





### Etat d'avancement des universités candidates

- 4 autres universités visent une dévolution du patrimoine à partir de 2012 :
  - Paris 2 : le schéma directeur prévoit un regroupement sur 4 sites principaux
  - ✔ Marne-la-Vallée : réflexion en cours sur l'évolution du patrimoine de l'université, et notamment sur la restructuration du bâtiment Copernic.
  - ✔ Cergy-Pontoise: Le schéma directeur immobilier est en cours d'élaboration, en même temps que les projets dans le cadre du Campus innovant
  - ♣ Avignon : La réflexion sur les implantations de l'université entre le centreville et Agroparc est en cours.





### Les prochaines étapes

- ✔ Contractualisation avec l'Etat : un avenant au contrat d'établissement en cours permettra de fixer les objectifs en matière d'optimisation de la gestion (gestion des surfaces, mutualisation, prise en compte du développement durable, ...)
- → Préparation des actes de notaire : une circulaire conjointe avec France Domaine sera prochainement transmise aux établissements pour préparer la rédaction des actes de notaire





#### Evaluation de la dotation de l'Etat

- La dotation tiendra compte de l'activité de l'établissement et non des surfaces :
  - → Elle retrace le mieux les besoins des établissements
  - Elle est transparente et équitable (montant forfaitaire à chaque établissement)
  - ₱ Elle est conforme à l'autonomie des établissements
  - Elle est responsabilisante
- **Elle évoluera** selon :
  - Les mêmes indicateurs d'activité et de performance que pour l'allocation des moyens de fonctionnement
  - → Les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le contrat
- → Elle tiendra compte des coûts de maintenance observés pour d'autres bâtiments publics





#### Calendrier

- → D'ici à fin décembre : discussions avec les établissements pour arrêter le montant de la dotation de l'Etat
- → Début 2011 : préparation des actes notariés et signature des premières conventions de dévolution
- **♂2011**: poursuite des discussions avec la 2<sup>e</sup> vague d'universités candidates



### **ANNEXES**



### Ce que dit la loi

Article 32 de la loi sur l'autonomie des universités du 10 août 2007 :

« L'Etat peut transférer aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui en font la demande la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition. Ce transfert s'effectue à titre gratuit. Il s'accompagne, le cas échéant, d'une convention visant à la mise en sécurité du patrimoine, après expertise contradictoire. »

→ L'Etat transfère aux universités la propriété des immeubles et des terrains qui lui appartiennent, ainsi que la responsabilité de planifier et de financer tous les projets immobiliers.



# Présentation des universités candidates

Etablissement	Nombre étudiants	Effectif total (hors étudiants)	Implantation	Surface actuelle m <sup>2</sup>	Nombre bâtiments	Description des bâtiments	Foncier non bâti (m2)	Valeur
CLERMONT 1	12 206	1107	3 à Clermont 2 sites délocalisés	122 200	27	Années 1960 avec des extensions récentes	118 927	111,4 M€
POITIERS	21 288	2642	3 à Poitiers 4 sites délocalisés	376 000	205	Patrimoine diversifié: bâtiments anciens (16e s), des années 60-70 et récents	1 220 795	220 M€
TOULOUSE 1	15 073	953	1 à Toulouse 2 sites délocalisés	79 100	29	bâtiments anciens (16e s), rénovés et locaux des années 1970	68 148	104,8 M€
CORTE	3 299	487	1	33 400	41	Années 1970	336 027	
PARIS 6	21 739	5388	12 à Paris 4 en banlieue 5 en province	4320628	136	Patrimoine diversifié cas particulier de Jussieu	277 507	930 M€
AVIGNON	5 654	587	1 à Avignon	69 100	22	Bâtiments historiques (du 17e au 19e s) en partie rénovés constructions récentes	67 122	36 M€
MARNE LA VALLEE	9 725	867	4	88 000	12	Bâtiments récents, dont certains à rénover	93 228	93,3 M€
PARIS 2	12 488	890	18 à Paris 1 à Melun	56 300	22	Patrimoine diversifié	838	154,8 M€
CERGY	16 413	1561	5 à Cergy 4 sites IUFM 2 délocalisés	220 200	54	Patrimoine récent à l'exception des locaux anciens de l'IUFM	183 057	89,45 M€



# Financements actuels des universités candidates

#### Financements immobiliers (en Millions d'€)

1 mancements miniothers (en 1/1mions a 9							
Etablissements	Financement Etat CPER 2007- 2013 + Mise en sécurité depuis 2007 + hors CPER	Financement collectivités CPER 2007-2013	Total				
Avignon	9,8	9,8	19,6				
Clermont 1	31,6	15,0	46,6				
Cergy	19	11,0	30				
Marne la vallée	27,6	24,0	51,6				
Paris 2	39,8	0,0	39,8				
Poitiers	31,6	31,6	63,2				
Toulouse 1	16,9	13,5	31,4				
Paris 6	Réhabilitation de Jussieu (1,6 milliards)	-	-				
Corte	37,2 (dont Plan exceptionnel d'investissement)	0,6	37,8				
TOTAL	213,5 + Jussieu	105,5	319 + Jussieu				